

# ENSIT

## Département de génie civil

Les acquis de formation du département de génie civil sont :

**AF1** : Maîtriser de manière approfondie les sciences de base notamment les mathématiques et la physique indispensables à la conception, l'étude ou le suivi de tout type de construction.

**AF2** : Etudier, concevoir dimensionner des bâtiments, des infrastructures et des ouvrages d'art.

**AF3** : Maîtriser les normes et réglementations applicables aux constructions et travaux publics.

**AF4** : Identifier, localiser et recueillir l'ensemble des données nécessaires à la maintenance, la rénovation et l'innovation (éco construction, nouveaux matériaux...).

**AF5** : Etudier les constructions en tenant compte des contraintes non techniques de type sociétales, hygiène et sécurité, environnementales ou économiques.

**AF6** : Prendre conscience de la nécessité de mettre constamment à jour ses connaissances et le cas échéant d'entreprendre des études complémentaires.

**AF7** : Evaluer les risques liés à la construction et à l'utilisation d'un bâtiment ou d'un ouvrage d'art et mettre en œuvre des solutions pour renforcer sa sûreté d'utilisation.

**AF8** : Développer ses aptitudes au travail en équipe, au leadership à l'entrepreneuriat et à la planification.

**AF9** : prendre en compte les enjeux de l'entreprise : dimension économique, respect de la qualité, compétitivité et productivité, exigences commerciales, intelligence économique.

**AF10** : Adaptation culturelle et aptitude à travailler en contexte international.